

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **Axon Public Safety Belgium**

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : Edingenstraat

N° : 18

Boîte :

Code postal : 1080

Commune : Molenbeek-Saint-Jean

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0518.919.316

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

02-11-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 10-05-2024

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 13, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### **Franck Alexis**

Avenue de la Toison d'or 74  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-18

Fin de mandat : 2023-06-29

Administrateur délégué

### **Van Tieghem David**

Chaussée de Bruxelles 115  
1310 La Hulpe  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-18

Fin de mandat : 2023-06-29

Administrateur

### **Gaziano Roberto**

Rue Raymond Luycx 140 R01  
1480 Tubize  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-18

Fin de mandat : 2023-06-29

Administrateur

### **Coppaye Yves**

Place Willy Devezon 4 4  
7903 Chapelle-à-Wattines  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-18

Fin de mandat : 2023-06-29

Administrateur

### **AXON ENTERPRISE, INC.**

0804577782  
17800 N. 85th Street  
85255 Scottsdale, Arizona  
ETATS-UNIS

Début de mandat : 2023-09-28

Fin de mandat :

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

KUHL Henrik  
17800 North 85  
85255 Scottsdale, Arizona  
ETATS-UNIS

### **S.F.P.I.**

0253445063  
Avenue Louise 32 4  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-18

Fin de mandat : 2023-06-29

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

VANLOUBBEECK MICHAEL  
Valkenbergstraat 2A  
9660 Brakel  
BELGIQUE

**SHERPA INVEST 2**

0835148719

Avenue Joseph Wybran 40

1070 Anderlecht

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-12-18

Fin de mandat : 2023-06-29

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

LEVY-MORELLE Frédéric

Chaussée de la Hulpe 411

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

**BDO Réviseurs d'Entreprises SRL (B00023)**

0431088289

Da Vincilaan 9

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-31

Fin de mandat : 2026-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

SORIA MACHADO Manuel (A02643)

Da Vincilaan 9

1930 Zaventem

BELGIQUE

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

## COMPTES ANNUELS

### BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>400.633</u></b>	<b><u>1.133.317</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>0</b>	<b>1.041.158</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>360.491</b>	<b>86.669</b>
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	86.576	42.550
Mobilier et matériel roulant		24	49.305	44.120
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	136.910	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	87.700	0
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28	<b>40.142</b>	<b>5.490</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>16.911.564</u></b>	<b><u>3.540.040</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>1.350.709</b>	<b>1.534.703</b>
Stocks		30/36	1.350.709	1.534.703
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>11.813.228</b>	<b>1.667.683</b>
Créances commerciales		40	735.690	1.572.541
Autres créances		41	11.077.538	95.142
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>3.700.464</b>	<b>290.574</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>47.163</b>	<b>47.081</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>17.312.197</b>	<b>4.673.357</b>

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<b>Apport</b>					
	Disponible		10/15	<b><u>16.401.421</u></b>	<b><u>3.494.180</u></b>
	Indisponible		10/11	<b>7.482.922</b>	<b>3.860.795</b>
<b>Plus-values de réévaluation</b>					
<b>Réserves</b>					
	Réserves indisponibles		110	7.482.922	3.860.795
	Réserves statutairement indisponibles		111		
	Acquisition d'actions propres		12		
	Soutien financier		13		
	Autres		130/1		
	Réserves immunisées		1311		
	Réserves disponibles		1312		
			1313		
			1319		
			132		
			133		
	<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	14	<b>8.918.500</b>	<b>-366.615</b>
<b>Subsides en capital</b>					
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>					
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>					
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
	Pensions et obligations similaires		15		
	Charges fiscales		16		
	Grosses réparations et gros entretien		160/5		
	Obligations environnementales		160		
	Autres risques et charges		161		
<b>Impôts différés</b>					
			162		
			163		
			164/5		
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>910.775</b>	<b>1.179.177</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17	<b>0</b>	<b>40.000</b>
Dettes financières		170/4	0	40.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	0	40.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48	<b>851.694</b>	<b>902.647</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0	113.333
Dettes financières		43	0	518.079
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	0	518.079
Dettes commerciales		44	204.036	105.118
Fournisseurs		440/4	204.036	105.118
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	647.658	166.118
Impôts		450/3	81.605	61.069
Rémunérations et charges sociales		454/9	566.054	105.049
Autres dettes		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>59.081</b>	<b>236.529</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>17.312.197</b>	<b>4.673.357</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute	(+)/(-)	9900	14.964.724	3.214.564
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	13.687.273	0
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	1.764.674	728.295
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	716.853	606.748
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	174.988	0
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.341	2.119
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	21.055	0
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>12.285.814</b>	<b>1.877.402</b>
<b>Produits financiers</b>		6.4 75/76B	<b>6.131</b>	<b>31.748</b>
Produits financiers récurrents		75	6.131	31.748
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		6.4 65/66B	<b>67.346</b>	<b>49.488</b>
Charges financières récurrentes		65	67.346	49.488
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>12.224.599</b>	<b>1.859.661</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	67/77	<b>2.939.484</b>	<b>61.069</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>9.285.115</b>	<b>1.798.592</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>9.285.115</b>	<b>1.798.592</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>8.918.500</b>	<b>-366.615</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	9.285.115	1.798.592
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	-366.615	-2.165.207
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>8.918.500</b>	<b>-366.615</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

##### Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

##### Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

##### Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

#### VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>2.806.803</b>
	399.609	
	3.206.412	
(+)/(-) 8049		
8059	<b>0</b>	
8129P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.765.645</b>
	628.040	
	2.393.685	
(+)/(-) 8119		
8129	<b>0</b>	
(21)		<u><b>0</b></u>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>407.797</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	362.634	
Cessions et désaffectations	8179	236.028	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	<b>534.404</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>321.128</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	88.813	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	236.028	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	<b>173.913</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(22/27)	<b>360.491</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	5.490
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	40.142	
Cessions et retraits	8375	5.490	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	<b>40.142</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525	<b>0</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(28)	<b>40.142</b>	

**ETAT DES DETTES**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Codes	Exercice
(42)	<b>0</b>

**Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

8912	
------	--

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

8913	
------	--

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**

**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

8921	
------	--

    Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

891	
-----	--

    Autres emprunts

901	
-----	--

Dettes commerciales

8981	
------	--

    Fournisseurs

8991	
------	--

    Effets à payer

9001	
------	--

Acomptes sur commandes

9011	
------	--

Dettes salariales et sociales

9021	
------	--

Autres dettes

9051	
------	--

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

9061	
------	--

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

8922	
------	--

    Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

892	
-----	--

    Autres emprunts

902	
-----	--

Dettes commerciales

8982	
------	--

    Fournisseurs

8992	
------	--

    Effets à payer

9002	
------	--

Acomptes sur commandes

9012	
------	--

Dettes fiscales, salariales et sociales

9022	
------	--

    Impôts

9032	
------	--

    Rémunérations et charges sociales

9042	
------	--

Autres dettes

9052	
------	--

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

9062	
------	--

## RÉSULTATS

### PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	14,8	8,8
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>		
<b>Produits non récurrents</b>		
76	<b>13.687.273</b>	<b>0</b>
(76A)	13.687.273	0
(76B)		
<b>Charges non récurrentes</b>		
66	<b>21.055</b>	<b>0</b>
(66A)	21.055	0
(66B)		
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>		
6502	<b>0</b>	<b>0</b>



## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

AXON ENTERPRISE, INC.  
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand  
17800 N. 85th Street  
85255 Scottsdale, Arizona  
ETATS-UNIS

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

AXON ENTERPRISE, INC.  
17800 N. 85th Street  
85255 Scottsdale, Arizona  
ETATS-UNIS

---

## RÈGLES D'ÉVALUATION

## Résumé des règles d'évaluation :

Les règles d'évaluation ont été déterminées conformément aux principes à l'article 3:6 de l'A.R. du 29 avril 2019 relatif aux comptes annuels des entreprises.

## Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration ont/n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

## Immobilisations incorporelles:

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill est/n'est pas supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

## Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles ont/n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

## Amortissements actés pendant l'exercice:

## Taux en %

1. Frais d'établissement						
2. Immobilisations incorporelles:						
- R & D			L	NR	33,33	- 50,00
- LOGICIELS			L	NR	33,33	- 33,33
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux						
4. Installations, machines et outillage						
- MOULES					L	NR 33,33 - 33,33
5. Matériel roulant						
6. Matériel de bureau et mobilier						
- MOBILIER ET MATERIEL			L	NR	20,00	- 33,33
- BANC DE TEST					L	NR 20,00 - 33,33
- MATERIEL ROULANT			L	NR	20,00	- 33,33
- MEUBLES DE BUREAU			L	NR	20,00	- 33,33
- MATERIEL INFORMATIQUE			L	NR	20,00	- 33,33
7. Autres immobilisations corporelles						

L (linéaire)

D (dégressive)

A (autres)

NR (non réévaluée)

R (réévaluée)

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:

- montant pour l'exercice: EUR

- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983: EUR

\*Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

## AXON PUBLIC SAFETY BELGIUM SRL

### Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE AXON PUBLIC SAFETY BELGIUM SRL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Axon Public Safety Belgium SRL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 septembre 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société pour le premier exercice.

### RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Opinions sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 17.312.197 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 9.285.115 EUR.

#### Opinions sans réserve sur le bilan

À notre avis, le bilan et les annexes y relatives donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Abstention d'opinion concernant le compte de résultats

En raison de l'importance du point décrit dans la section « Fondement de l'abstention d'opinion relative au compte de résultats », nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur le compte de résultats de l'exercice et les annexes y relatives. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les résultats et les annexes y relatives de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023.

#### Fondement de l'opinion sans réserve sur le bilan

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Fondement de l'abstention d'opinion relative au compte de résultats

Les comptes annuels de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un audit par un commissaire. Nous avons, dans le courant de l'exercice, et plus précisément le 28 septembre 2023, été nommés commissaire de la Société. Nous n'avons pas été en mesure d'effectuer des procédures d'audit suffisantes relatives aux soldes d'ouverture. Compte tenu de ces circonstances, nous n'avons pu obtenir l'assurance raisonnable que les soldes d'ouverture et par conséquent le compte de résultats de l'exercice ne comportaient pas d'anomalies significatives trouvant leur origine dans l'exercice précédent.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit, tenant compte des circonstances décrites dans cette section « Fondement de l'abstention d'opinion relative au compte de résultats ».

### Autre point

Etant donné qu'aucun commissaire n'était nommé l'exercice précédent, les comptes annuels de l'exercice précédent et, par conséquent, les chiffres correspondants figurant dans les comptes annuels faisant l'objet du présent rapport, n'ont pas été audités.

### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance,

mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus,

ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion**

La Société n'a pas établi un rapport de gestion conformément à l'article 3:4 du Code des sociétés et des associations.

### **Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

### **Autres mentions**

- Tenant compte de l'impossibilité de recueillir les éléments probants ainsi que des éléments décrits dans la section « Fondement de l'abstention d'opinion concernant le compte de résultats », nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur le fait que la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales de la décision prise par l'organe d'administration le 28 juin 2023 telle que décrite dans l'annexe A-app 14 des comptes annuels et nous n'avons pas de remarques à formuler.

Zaventem, le 3 mai 2024

Manuel Soria Machado  
(Signature)

Digitally signed by  
Manuel Soria  
Machado (Signature)

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par Manuel Soria Machado\*  
Réviseur d'entreprises  
\*Agissant pour une société

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

100 - 200

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
<b>Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent</b>					
Nombre moyen de travailleurs	100	13,9	1	14,8	8,8
Nombre d'heures effectivement prestées	101	23.102	1.464	24.566	14.880
Frais de personnel	102	1.659.509	105.165	1.764.674	728.295

#### A la date de clôture de l'exercice

##### Nombre de travailleurs

##### Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

##### Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

##### Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	17	1	17,8
110	17	1	17,8
111	0	0	
112	0	0	
113	0	0	
120	16	1	16,8
1200	0	0	
1201	15	1	15,8
1202	0	0	
1203	1	0	1
121	1	0	1
1210	0	0	
1211	1	0	1
1212	0	0	
1213	0	0	
130	0	0	
134	17	1	17,8
132	0	0	
133	0	0	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	11	0	11
305	4	0	4

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	0	5811	0
5802	0	5812	0
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821	0	5831	0
5822	0	5832	0
5823		5833	
5841	0	5851	0
5842	0	5852	0
5843		5853	

**CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONTRATS**

- Procès-verbal ou rapport spécial sur les décisions et/ou la conclusion d'une opération impliquant un intérêt opposé de nature patrimoniale entre un administrateur et la société et/ou sur les contrats conclus entre l'administrateur unique étant également l'actionnaire unique et la société (article 5:77, §1, article 6:65, §1, article 7:96, §1 et article 7:103, §1 du Code des sociétés et des associations)
- Rapport sur les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la société (article 7:231, 3ème alinéa du Code des sociétés et des associations)

Lors du conseil d'administration qui s'est tenu en date du 28 juin, le président a informé le conseil d'administration que des bonus de transaction allaient être octroyés à certains membres du conseil d'administration dans le cadre du « sale and purchase agreement » portant sur la vente de toutes les actions de la société (ci-après la transaction). Le président a informé le conseil d'administration que ces bonus de transaction étaient octroyés en échange de services qui ont fortement contribué à la réalisation de la transaction, à savoir une transaction stratégique concernant les actions de la société.

Dans ce contexte, la décision d'octroyer des bonus de transaction constituait une décision à propos de laquelle certains administrateurs avaient un intérêt direct ou indirect de nature patrimoniale au sens de l'article 7:96, §1 du Code des Sociétés et des Associations, qui pouvait éventuellement entrer en conflit avec l'intérêt de la société. Conformément à l'article 7:96, §1 du Code des Sociétés et des Associations, les administrateurs qui avaient un conflit d'intérêts n'ont pas pris part aux délibérations des autres administrateurs concernant cette décision. Après délibération des autres membres du conseil, les bonus de transaction ont été considérés comme étant dans l'intérêt de la société (eu égard de la transaction stratégique rendue possible et aux bénéfices que la société s'attend à en retirer) et le conseil d'administration a pris la décision d'approuver et de ratifier l'attribution des bonus de transaction en espèces aux bénéficiaires.